

Communiqué

Non à la baisse du taux du Livret A et

POUR UNE VÉRITABLE RÉFORME DE L'ÉPARGNE POPULAIRE !

Après avoir renoncé au doublement du plafond du Livret A et transféré aux banques, en 2013, 30 milliards d'euros d'épargne réglementée sans aucun contrôle de l'usage de ces fonds, le gouvernement pourrait abaisser une nouvelle fois le taux du Livret A alors que celui-ci atteint déjà un taux plancher historique de 1%.

Une nouvelle baisse du taux du Livret A conforterait très significativement le mouvement de décollecte, au profit du PEL et de l'assurance-vie, auquel nous assistons depuis plusieurs trimestres.

En dessous de 1% de rémunération, une nouvelle baisse entrainerait une décollecte massive qui fragiliserait durablement le financement du logement social.

Prendre pour base, pour calculer le nouveau taux de rémunération du Livret A, une inflation estimée par l'INSEE à 0,3% serait agir à courte vue alors même que la [BCE prévoit une inflation à 1,5% en 2016 et 1,8% en 2017.](#)

Ce choix ne serait pas compris par les Français aussi bien sous l'angle de la rémunération de l'épargne que du nécessaire financement du logement social.

Nous appelons le gouvernement à ne pas faire ce choix manifestement préjudiciable à l'intérêt général.

Notre Collectif :

- **rappelle** que l'épargne populaire (Livret A, LDD, LEP) doit être intégralement mise au service des besoins populaires (financement du logement social, financement des infrastructures publiques - hôpitaux notamment - financement de l'emploi dans les PME et de la transition énergétique ...),

- **souligne** que la construction de logements sociaux est manifestement insuffisante au regard des besoins criants de la population qui subit, depuis trop longtemps, une crise du logement gravissime,
- **appelle l'ensemble des forces de progrès (associatives, syndicales et politiques) à exiger l'ouverture, au Parlement, d'un débat associant l'ensemble des parties prenantes (notamment associations de locataires et de mal-logés, associations de consommateurs, syndicats, associations citoyennes, associations d'élus locaux ...) afin de réorienter intégralement l'épargne populaire au profit du financement des besoins économiques, sociaux et environnementaux. C'est-à-dire au profit des besoins populaires et de l'intérêt général. Un véritable contrôle démocratique de l'épargne réglementée, associant l'ensemble des parties prenantes, doit être mis en place.**

Paris, le 15 juillet 2015

Collectif « Pour un Pôle public financier au service des Droits »

Collectif « Pour un Pôle public financier au service des Droits »

CGTG IEDOM/AFD GUADELOUPE, SNB/CFE-CGC IEDOM/AFD GUADELOUPE, CGTR IEDOM/AFD REUNION, SNB IEDOM/AFD MARTINIQUE, CGT MA IEDOM MAYOTTE, SNUCLIAS-FSU, CREDIT FONCIER : CFE/CGC, et CFDT (sous délégation SPUCE), CAISSES D'EPARGNE (COLLECTIF NATIONAL CGT CAISSES D'EPARGNE, SNP FO), SNUP- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – FSU, CGT BANQUE DE FRANCE, CGT AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, SPUCE CFDT (PARIS- ILE DE FRANCE : BANQUE DE FRANCE, CAISSES D'EPARGNE, CREDIT FONCIER, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT), INDECOSA CGT, UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, FEDERATION CGT BANQUE ET ASSURANCE, FEDERATION SUD PTT, UNION FEDERALE DES RETRAITES CGT DE LA BANQUE ET DE L'ASSURANCE

AFVS (Association des familles victimes du saturnisme), AITEC (Association internationale des techniciens et chercheurs), ATTAC, FONDATION COPERNIC, MARCHES EUROPEENNES, CONVERGENCES POUR LES SERVICES PUBLICS, COORDINATION NATIONALE DE DEFENSE DES HOPITAUX ET DES MATERNITES DE PROXIMITE, RESISTANCE SOCIALE